



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL JUDICIAIRE de STRASBOURG

Service de la Protection des majeurs

NOTICE COMPTE DE GESTION

Madame, Monsieur,

En votre qualité de personne chargée de la mesure de protection **vous devez établir chaque année au 31 décembre un compte de gestion à remettre au service de la protection des majeurs du TRIBUNAL JUDICIAIRE.**

Pour faciliter votre tâche vous trouverez, ci-joint un imprimé de compte de gestion à compléter que vous ferez parvenir au greffe chaque année (nous vous invitons donc à faire les copies de cet imprimé avant de le compléter).

Les rubriques suivantes sont à compléter :

- A. les ressources
- B. les dépenses
- C. la balance
- D. les comptes

La rubrique "Observations" vous permet de donner toute explication utile sur votre gestion et les difficultés rencontrées au cours de celle-ci.

Ce compte de gestion sera accompagné, selon les cas, des copies des pièces justificatives énumérées ci-dessous.

Pour les dépenses de la vie courante, il convient de se référer au seuil fixé par le juge des tutelles pour déterminer à partir de quel montant des justificatifs doivent être fournis.

Montant du seuil : 500 euros

Nous vous invitons à faire plusieurs copie du document afin de pouvoir le réutiliser sur plusieurs années.

LISTE DES JUSTIFICATIFS (non limitative)

- ▶ dernière feuille d'imposition sur les revenus
- ▶ avis des taxes foncières
- ▶ avis de la taxe d'habitation
- ▶ attestation bancaire de la situation de chaque compte
- ▶ derniers relevés des comptes bancaires
- ▶ dernier relevé d'assurance-vie

La Greffière

TRIBUNAL JUDICIAIRE

43-45, Rue du Fossé des Treize
CS 60444

67008 STRASBOURG

Téléphone : 03.88.15.59.44 / 03.65.08.40.34

tutma.tj-strasbourg@justice.fr

cpte-gestion.tj-strasbourg@justice.fr

TRIBUNAL JUDICIAIRE

43-45, Rue du Fossé des Treize
CS 60444

67008 STRASBOURG

Téléphone : 03.88.15.59.44 / 03.65.08.40.34

tutma.tj-strasbourg@justice.fr

cpte-gestion.tj-strasbourg@justice.fr



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL JUDICIAIRE de STRASBOURG

Service de la Protection des majeurs

43-45, Rue du Fossé des Treize
CS 60444
67008 STRASBOURG
Téléphone : 03.88.15.59.42
tutma.tj-strasbourg@justice.fr
cpt-e-gestion.tj-strasbourg@justice.fr

COMPTE DE GESTION DES BIENS POUR L'ANNÉE _____

Période de gestion du _____ au _____

DOSSIER N°:

LA PERSONNE PROTÉGÉE

NOM DE FAMILLE :

NOM D'USAGE

(pour les femmes mariées) :

Prénom(s) :

Date et lieu de
naissance

Adresse :

LA MESURE DE PROTECTION

Jugement du :

Mesure prononcée : administration légale tutelle curatelle sauvegarde de justice

Nom et date de nomination ¹ de l'administrateur légal, du tuteur, du curateur ou du mandataire spécial chargé de la mesure au moment du dépôt du compte de gestion ² :

Adresse de l'administrateur légal, du tuteur, du curateur ou du mandataire spécial ³ :

¹ Date du jugement initial ou date de la décision de désignation de la nouvelle personne chargée de la mesure de protection en cas de changement

² Nom et prénom de l'administrateur légal du tuteur, du curateur ou du mandataire spécial ou du service chargé de la mesure

³ Dernière adresse enregistrée

LES MODIFICATIONS DE SITUATION

Si des modifications sont intervenues depuis le précédent compte de gestion, vous devez le préciser ici :

- changement de domicile de la personne protégée (indiquez sa nouvelle adresse) :

- changement de domicile de l'administrateur légal, du tuteur, du curateur ou du mandataire spécial (indiquez votre nouvelle adresse, n° de téléphone et adresse de messagerie) :

- autre modification (précisez) :

LES ACTES DE GESTION AU COURS DE L'ANNÉE

(Cochez les cases correspondantes)

LE PATRIMOINE IMMOBILIER A-T-IL ÉTÉ MODIFIÉ ?

- NON OUI dans ce cas :

Précisez la nature de l'opération effectuée et joignez une copie de l'acte :

- Vente Acquisition Succession Donation

Adresse de situation de l'immeuble :

LES PLACEMENTS ONT-ILS ÉTÉ MODIFIÉS ?

- NON OUI dans ce cas :

Précisez la raison des modifications apportées :

- Regroupement de comptes bancaires Vente d'un PEA Transfert de fonds d'un compte à un autre compte
- Plan arrivé à échéance Nouveau placement suite à vente ou héritage

- Autre raison :

Joignez une **copie des justificatifs bancaires** faisant apparaître les modifications.

A - LES RESSOURCES

Les revenus	Montant annuel en euros
Salaire :	
Pension de retraite :	
Pension invalidité :	
Pension alimentaire :	
Rente viagère :	
Revenus locatifs :	

Les allocations	Montant annuel en euros
Allocation adulte handicapé (A.A.H.) :	
Allocations familiales :	
Allocation logement :	
Allocation chômage :	
Revenu minimum d'insertion (R.M.I.) :	
Autres (précisez) : _____ _____ _____	

Les revenus mobiliers	Montant annuel en euros
Montant des intérêts ou dividendes versés sur les comptes bancaires :	

Les autres ressources	Montant annuel en euros
Vente d'un bien immobilier : (ex : appartement, maison)	
Vente d'un bien mobilier : (ex : voiture, meuble de valeur)	
Remboursements C.P.A.M. ou mutuelle :	
Autres (précisez) : _____ _____ _____	

A - Le montant total annuel en euros des ressources de l'année est de :

--

B - LES DÉPENSES

(pour les justificatifs à fournir voir notice en annexe)

Les dépenses de la vie courante	Montant annuel en euros
Habillement :	
Alimentation :	
Loisirs - vacances :	
Frais médicaux :	
Frais de scolarité :	
Argent de poche :	
Autres (précisez) : _____ _____ _____	

Le logement	Montant annuel en euros
Loyer :	
Frais d'hébergement :	
Électricité :	
Gaz :	
Eau :	
Téléphone :	

Les frais d'assurance	Montant annuel en euros
Habitation :	
Automobile :	
Santé : (ex : mutuelle)	
Autres (précisez) : _____ _____ _____	

Les frais de maintien à domicile	Montant annuel en euros
Aide ménagère :	
Employé(e) de maison :	
Autres (précisez) : _____ _____ _____	

Les impôts et taxes	Montant annuel en euros
Impôt sur les revenus :	
Taxe d'habitation :	
Taxe foncière :	
Redevance télévision :	

Les achats importants	Montant annuel en euros
Immeuble :	
Automobile :	
Meuble (ex : armoire, lit, télévision...) :	
Autres (précisez) :	

Les placements	Montant annuel en euros
Placements (actions, SICAV, livret, autres) :	

Les travaux divers et réparations	Montant annuel en euros
Travaux d'aménagement immobilier (ex : rénovation de façade d'immeuble - peinture) :	
Réparations d'entretien (ex : fuite d'eau) :	
Autres (précisez) :	

Les emprunts en cours	Montant annuel en euros
Précisez la nature de l'emprunt et le nom de l'organisme prêteur :	

Joindre un état des remboursements	

Autres dépenses	Montant annuel en euros
Émoluments du gérant privé de la mesure de protection	
Autres :	

B - Le montant total annuel en euros des dépenses de l'année est de :

--

C - LA BALANCE DE LA GESTION DE L'ANNÉE

	Montant annuel en euros
Solde antérieur : <i>- Pour le dépôt du premier compte de gestion, indiquez le solde des comptes à l'inventaire de patrimoine. - Pour les années suivantes, indiquez le solde du dernier compte de gestion.</i>	_____
Total des ressources de l'année : (A)	_____
Total des dépenses de l'année : (B)	_____
Solde : (A - B) <i>Ce montant sera à reporter sur le prochain compte de gestion</i>	_____

D - SITUATION DES COMPTES ET LIVRETS BANCAIRES

Important : Les fonds et valeurs mobilières de la personne protégée doivent obligatoirement être déposés sur un compte ouvert à son nom et mentionnant la mesure de protection.
Pour chaque compte bancaire, vous devez joindre une copie du dernier relevé bancaire.

Nom des comptes	Numéro des comptes	Nom de l'agence	Ancien solde	Recettes	Dépenses	Mouvements de compte à compte		SOLDE
				Montant	Montant	Crédit	Débit	
Compte courant								
Livret A								
Codévi								
Assurance Vie								
L.E.P.								
P.E.L.								
P.E.P.								
P.E.A.								
Compte titres								
Autres (précisez) : _____ _____ _____								
TOTAUX								

OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR LÉGAL, TUTEUR, CURATEUR OU MANDATAIRE SPÉCIAL (FACULTATIF)

L'administrateur légal ou le tuteur ou le curateur ou le mandataire spécial certifie le présent compte de gestion sincère et véritable.

Fait le _____ à _____

Signature de de l'administrateur légal ou du tuteur ou du curateur ou du mandataire spécial :

* * *

OBSERVATIONS DU SUBROGÉ OU CO-TUTEUR (CO-CURATEUR) S'IL EN A ÉTÉ NOMMÉ UN

Compte de gestion remis au subrogé ou co-tuteur(co-curateur) le

DÉCISION DU SUBROGÉ OU CO-TUTEUR (CO-CURATEUR) :

- Approbation le
- Saisine du juge des tutelles en cas de difficulté le (joindre une requête expliquant ces difficultés)

Fait le

Signature